



PROCES-VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU 3 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six le trois février à dix-huit heures trente, a eu lieu à la salle ISLEA à Avermes, le **Conseil Syndical du SICTOM Nord Allier**, sous la présidence de **Monsieur Didier PINET**, Président.

Membres en exercice : 144
Membres présents : 73
Membres votants : 74

Date de convocation : 28 janvier 2026

Étaient présents : Didier PINET, Jacques BRECHIGNAC, Jean-Luc ALBOUY, Eliane HUGUET, Gilbert LARTIGAU, Geneviève PETIOT, Kévin BELLIER, Christophe POMMIER, Arnaud HAY, Alain CHERVIER, Aurore DENIS, Xavier FAIVRE-DUBOZ, Isabelle CANCRE, Gérard ROSSFELDER, Isabelle DINET, Guy GOUGNOT, Emmanuel GAUCHARD, Didier DURET, Franck TOURRET, Danièle THIERIOT, Jean-Paul BISSONNIER, Jocelyne BERNARDIN, Mathieu GEFFRAY, Dominique LEGRAND, Dominique DARNET, Nathalie CONTOUX, Fabrice GALLON, Christophe CACCIOPOLI, Gérard DEVEINE, Anthony JACQUELIN, Raphaël BRENON, Michel BARBARIN, Vincent RONDEPIERRE, Jean-Paul PETIT, Yousef TAOUFIK, Odile DURET, Guillaume MARGELIDON, Alain LEMAIRE, Didier MARTEL, Julien DOMAS, Agnès RAY-PEROT, Serge BRETON, Régis SZALKO, Pascale FOUCAULT, Michel CLAIRE, Robert CHERASSE, Blandine SOCHET, Jean-Jacques LABUSSIÈRE, Laurent DESMYTTER, Patrick AUBEL, Roland BION, Céline RODAMEL, Gérard NAFFETAS, René LAPENDRY, Pascal THEVENOUX, Xavier ANGLEYS, Violaine BAUDON, Philippe SPEISSER, Serge LAFORET, Katherine SIMON, Alain SOUFFERANT, Dominique PELLETIER, Bertrand SEVE, Joël BOGACZ, Frédéric DESBORDES, Michel AUBAILLY, Ginette ROUZEAU, Yves PETIOT, Jacky CHEVENON, Jean-Jacques DENIS, Didier RICHE, Éric CLAVEL, Serge REIGNER

Étaient excusés : Sylvie EDELIN, Sébastien JOLY, Annick ANGLARES, Michèle DENIS, Annie-France POUGET, Julie THEVENIN, Jean-Pierre GUESTON, Aline MAURICE, Mickaël PERROD, Romain JUGE, Michel BRENOT, Catherine JOLY, Anne TOUREAU, Gérard GENDRE

Avaient donné pouvoir : Michel BRENOT à Violaine BAUDON

Secrétaire de séance : Guillaume MARGELIDON

Assistaient également à la réunion : Thierry GAUDET, Nadia GODIGNON, Jocelyne VEVRE, Myriam THOMAS, Marlène DUCROIZET du SICTOM Nord Allier.

Le quorum étant atteint, le Conseil syndical a pu valablement délibérer.

TABLE DES MATIERES

1/ APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU 9 DECEMBRE 2025

2/ DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

3/ INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU CONSEIL SYNDICAL AU PRESIDENT

4/ INFORMATIONS DIVERSES APPORTEES PAR LE PRESIDENT AU CONSEIL SYNDICAL

5/ QUESTIONS DIVERSES



Monsieur le Président énonce les excusés et les pouvoirs. Il remercie les délégués de leur présence.

Monsieur PINET informe l'ensemble des élus que cette séance sera enregistrée. A chaque prise de parole, il demande que la personne donne son nom.

Monsieur Guillaume MARGELIDON est désigné secrétaire de séance.

1/ APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU 9 DECEMBRE 2025

Extrait de la délibération

Monsieur le Président rappelle que le procès-verbal du Conseil syndical du 9 décembre 2025 a été transmis pour information.

Il demande aux délégués si ce procès-verbal appelle des réserves ou des observations.

Ce procès-verbal est approuvé.

2/ DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

M. PINET fait lecture du rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2026 consultable dans son intégralité sur le site internet : www.sictomnordallier.fr

Ce document, à caractère obligatoire, présente le contexte institutionnel, les actualités financières issues de la dernière loi de Finances, l'activité du syndicat, les ressources et dépenses du syndicat.

M. le Président remercie l'ensemble des services du SICTOM Nord Allier pour l'élaboration de ce document.

ACTUALITES FINANCIERES

Les prévisions de croissance pour 2026 restent pessimistes avec une croissance proche de + 1 % (après 0.9 % en 2025). L'inflation, quant à elle, est estimée à 1.30 % alors qu'en moyenne, en 2025, elle s'est élevée à 0.95 %.

Revalorisation des bases locatives :

Les bases d'imposition sont revalorisées chaque année par l'application d'un coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives. Celui-ci est calculé depuis 2018 sur la base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) entre les mois de novembre 2025 et novembre 2024. Il s'établit à + 0.8 % pour 2026 (1.70 % en 2025).

TGAP - poursuite de la trajectoire

Cette taxe s'applique aux déchets « ultimes », c'est-à-dire aux déchets non valorisables destinés soit à l'enfouissement, soit à l'incinération. Elle évolue chaque année au 1^{er} janvier.

Les dispositions contenues dans le projet de loi de finances pour 2026 prévoient les éléments suivants :

• La trajectoire de TGAP sur l'enfouissement :

(en euros par tonne)

Dangerosité des déchets	2026	2027	2028	2029	2030
Non dangereux	69	73	77	81	85

• La trajectoire de TGAP sur l'incinération :

(en euros par tonne)

Dangerosité des déchets	Performance de l'installation	2026	2027	2028	2029	2030
Non dangereux	de 65 % à 100 %	16	17	18	19	20

M. PINET dit que cette taxe est profondément injuste, car elle ne retourne pas aux collectivités qui traitent les déchets. Elle n'est qu'un impôt prélevé par nos collectivités et reversé à l'Etat.

Les usagers ne font pas la différence. Leur TEOM augmente artificiellement indépendamment des efforts réalisés par les collectivités.

L'Etat fait passer les collectivités pour des mauvais gestionnaires, car la TGAP augmente et alors que seulement 10 % du produit perçu reviennent aux collectivités, le reste est conservé par l'Etat.

Filières REP

REP EPRO - Emballages professionnels de restauration

Pour répondre aux enjeux environnementaux liés aux emballages, la loi AGECE a prévu la mise en place d'une filière REP pour les grands formats d'emballage utilisés dans le milieu de la restauration.

Avec plus de 18 mois de retard par rapport au calendrier fixé par les parlementaires, elle devrait finalement être en place au 1^{er} juillet 2026.

REP TLC - Textiles

La filière REP TLC fait face depuis 2024 à une crise profonde. Cette crise s'est exacerbée cet été avec l'arrêt temporaire de toutes les collectes en France à l'initiative du Relais. La plupart des acteurs de la filière font face à des difficultés sans précédent.

Le gouvernement a demandé une refonte rapide de la REP TLC, mais sa mise en application ne devrait pas intervenir avant 2027.

L'arrêt de cette REP pèse financièrement sur les collectivités avec la présence de textiles dans les ordures ménagères, les encombrants, la propreté urbaine et la gestion des dépôts sauvages. Aucun mécanisme de compensation n'est prévu.

REP PMCB - Produits et matériaux de construction

Plus de deux ans après son entrée en vigueur, la REP PMCB montre ses limites. Pour la Fédération Française du Bâtiment, le constat est sans appel : le dispositif constitue aujourd'hui un échec à la fois opérationnel et économique. C'est pourquoi depuis avril 2025, face aux critiques de l'ensemble des acteurs de la filière, l'Etat a lancé une « refondation » de la REP PMCB.

Le 19 décembre dernier, le Ministre de la Transition écologique a présenté, pas moins de cinq scénarios d'évolutions possibles de la REP PMCB. Parmi eux figure désormais l'hypothèse d'un arrêt pur et simple du dispositif. Une option qui ne peut plus être écartée au regard de l'ampleur et de la persistance des dysfonctionnements constatés.

M. PINET ajoute que les déchèteries sont de plus en plus sollicitées par les filières REP dont le nombre et les périmètres n'ont cessé de s'étendre. Or, la multiplication des filières REP ainsi que des éco-organismes agréés complexifie considérablement la gestion administrative et opérationnelle des déchèteries.

Le geste de tri est également plus complexe, la mission des gardiens de déchèteries s'intensifie entraînant notamment un besoin accru en formation.

Face à cette complexification des consignes de tri, les usagers cèdent de plus en plus facilement aux incivilités, voire agressions, conduisant le SICTOM Nord Allier à mettre en place un dispositif de contrôle d'accès et de vidéoprotection.

M. le Président informe que le nombre de gardiens a été doublé dans les déchèteries pour faire face à ce phénomène. Aussi, les gardiens de déchèteries de tous les SICTOM de l'Allier ont suivi une formation sur la gestion de conflits et l'accueil du public. En effet, ces derniers font face à des agressions verbales et physiques de plus en plus récurrentes.

M. PINET dit que le contrôle d'accès couplé à la surveillance vidéo en déchèterie limite ce type d'actes.

Ressources humaines

L'année 2026 se distingue par l'ampleur et la diversité des réformes engagées. Retraites, carrières, protection sociale complémentaire, pouvoir d'achat, conditions de travail et dialogue social sont directement concernés, avec parfois des dispositifs dont les modalités ne sont pas encore totalement stabilisées.

Poursuite de la hausse des cotisations à la CNRACL en 2026

Au 1^{er} janvier 2026, le taux de cotisation CNRACL passe de 34,65 % à 37,65 % pour atteindre progressivement, d'ici janvier 2028, le taux de 43,65 %.

Création d'un congé supplémentaire de naissance à compter du 1^{er} juillet 2026

Ce nouveau congé de naissance adopté par la loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) pour 2026 entrera en vigueur à partir du 1^{er} juillet 2026.

Il va permettre à chacun des deux parents d'ajouter une période d'un ou deux mois de congé indemnisé à ses droits à congé de maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou d'adoption.

Chaque parent pourra prendre le congé simultanément ou en alternance avec l'autre. Ce congé sera fractionnable en deux périodes d'un mois.

Les agents de la fonction publique seront indemnisés dans les proportions suivantes : 70 % de leur rémunération le 1^{er} mois, et 60 % le second.

Revalorisation du SMIC au 1^{er} janvier 2026

Suite à la parution du décret n° 2025-1228 du 17/12/2025, le SMIC est revalorisé de 1,18 % à compter du 1^{er} janvier 2026 et est porté à 1 823,03 euros bruts mensuels soit 12.02 euros brut horaire.

Le montant minimum de traitement dans la fonction publique est actuellement de 1 801,73 euros bruts mensuels (soit l'I.M. : 366) pour un agent à temps complet. Par conséquent, il est nécessaire de verser une indemnité différentielle correspondant à la différence entre le montant brut mensuel du SMIC et le montant brut mensuel du traitement indiciaire de l'agent public concerné.

M. le Président informe que la fonction publique territoriale recrute des agents qui sont payés en dessous du SMIC. Face aux difficultés rencontrées pour recruter, certains grades restent jusqu'à 5 ans à une rémunération inférieure au SMIC. On verse donc une indemnité différentielle pour éviter que les agents ne perçoivent une rémunération mensuelle inférieure au montant du SMIC.

Elections professionnelles 2026

L'année 2026 est marquée par la préparation des élections professionnelles prévues en décembre. Le décret n° 2025-1430 du 30 décembre 2025 a modifié plusieurs règles d'organisation des scrutins afin de les simplifier, de les harmoniser et d'en renforcer la sécurité juridique.

Pour les employeurs territoriaux, ces évolutions impliquent une anticipation renforcée, une mise à jour rigoureuse des calendriers électoraux et une fiabilisation accrue des données relatives aux électeurs et aux instances de dialogue social.

Protection sociale complémentaire

L'année 2026 marque également une étape déterminante dans le déploiement de la protection sociale complémentaire. Conformément au décret n° 2022-581 du 20 avril 2022, les employeurs territoriaux sont désormais tenus de participer au financement de la complémentaire santé à hauteur de 15 € minimum par mois.

Cette obligation, désormais effective, nécessite une mise en conformité complète des dispositifs existants.

Activité du SICTOM Nord Allier

➤ Collectes

Matériels roulants :

L'âge moyen des véhicules de collecte se situe à environ 8 ½ ans.

En 2026, il est envisagé d'acquérir :

- 1 benne à ordures ménagères (BOM) avec grue pour collecter les points d'apport volontaire (PAV)
- 1 BOM de 7 m³
- 1 utilitaire

M. PINET informe d'une hausse d'environ 100 000 € sur l'achat d'une BOM avec grue.

Points d'apport volontaire :

En 2025, l'ensemble du territoire est doté au global de 332 points d'apports volontaires.

Tonnages :

En 2025, le SICTOM Nord Allier a collecté 47 051 tonnes réparties ainsi :

- 16 491 tonnes d'ordures ménagères résiduelles
- 4 543 tonnes d'emballages et papiers valorisables
- 2 807 tonnes de verre
- 21 127 tonnes en déchèterie
- 2 083 tonnes de déchets verts

En 2024, le tonnage s'élevait à 48 796 tonnes.

Etude d'harmonisation et d'optimisation du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets (SPPGD) :

Le nouveau schéma de collecte a été validé lors du Conseil syndical du 10 décembre 2024.

Celui-ci sera mis en œuvre à compter de 2026 avec les changements suivants :

- Pour le territoire rural : collecte en point d'apport volontaire (PAV) des ordures ménagères et collecte en porte à porte des emballages et papiers valorisables.
- Pour le territoire urbain : maintien du porte à porte pour le flux des ordures ménagères et des emballages et papiers valorisables avec pour objectif une réduction de fréquence.

Compte tenu de l'importance des changements à venir, des moyens techniques, humains et financiers à mobiliser pour faire adhérer les usagers à ce vaste projet, il a été proposé de scinder le territoire du SICTOM Nord Allier en 4 secteurs et d'échelonner le déploiement sur 4 années minimum (2026/2027/2028/2029).

Le découpage a été réalisé en tenant compte du nombre de communes et de la population de ces communes.

Tous les usagers d'habitat pavillonnaire seront dotés de bacs d'emballages recyclables.

M. PINET informe que le SICTOM Nord Allier a candidaté à trois appels à projets de l'éco-organisme LEKO. Après soutenance, les participations suivantes ont été obtenues :

- ✓ Collecte des emballages recyclables hors foyer : encourager le tri lors de manifestations extérieures,
- ✓ Collecte des emballages recyclables en porte-à-porte, des bacs d'emballages recyclables seront distribués à tous les foyers,
- ✓ Communication grand public

Le montant du plafond des dépenses éligibles s'élève à 839 764 €.

Le montant du soutien LEKO s'élève à 427 762 €.

Compostage

En 2025, 8 nouveaux sites de compostage autonomes ont été mis en service. Au total, le SICTOM Nord Allier accompagne 133 partenaires dans la démarche de compostage.

18 nouveaux sites de compostage partagé ont été installés, soit un total de 39 sites dont 10 en pied d'immeuble.

Déchèteries

En 2025, seule la déchèterie de La Chapelle-aux-Chasses a fait l'objet de travaux de réhabilitation. Initialement prévue en 2025, la déchèterie de Bourbon l'Archambault étant située dans un périmètre classé, les services des bâtiments de France ont demandé la réalisation de fouilles archéologiques préventives qui n'ont été réalisées qu'en octobre 2025.

En 2026, les déchèteries de Dompierre-sur-Besbre, Thionne et Bourbon l'Archambault seront à leur tour réhabilitées et équipées en contrôle d'accès.

En 2025, plus de 46 tonnes d'objets ont été détournées sur les déchèteries de Chézy, Avermes, Coulandon, Neuilly-le-Réal, Lurcy-Lévis, La Chapelle-aux-Chasses et Bourbon l'Archambault (uniquement pour les vélos).

Depuis 2013, ce sont 273 tonnes qui ont été détournées de l'enfouissement ou incinération.

ISDND

Le centre d'enfouissement de Chézy est en post-exploitation depuis le 1^{er} janvier 2020, pour une durée de 30 ans.

Le suivi de post exploitation du site est assuré en régie directe, par les agents du service technique du SICTOM Nord Allier. Pour rappel, cette phase inclut la surveillance du site d'enfouissement par le biais d'analyses régulières, l'entretien du site et de sa végétation, la maintenance des bassins de rétention d'eaux pluviales et des lixiviats, la surveillance des digues, la réalisation d'un relevé topographique annuel, etc.

Une nouvelle problématique est apparue en 2024, sur le site d'enfouissement, notamment lors d'importants épisodes pluvieux. Un drain en limite sud du site renvoie un volume important de lixiviats vers la station d'épuration des Isles. Ce drain semble également collecté des eaux souterraines de surface qui augmenterait significativement le volume d'eau collecté.

En 2025, des débitmètres ont été installés afin d'évaluer précisément les volumes drainés par plusieurs conduites. Les données hydrologiques seront relevées pendant 1 an par les services du SICTOM Nord Allier avant de décider d'éventuels travaux à réaliser.

Pour faire suite à un arrêté préfectoral de juin 2023, le SICTOM Nord Allier a dû réaliser des analyses de lixiviats afin d'évaluer les concentrations des 20 PFAS* (ou per- et polyfluoroalkylées) listés dans l'arrêté.

Les résultats de ces analyses ont établi qu'il y avait une présence de PFAS dans les rejets de lixiviats. Une étude de faisabilité technique a été réalisée en 2025 par le bureau d'études ANTEA pour déterminer les solutions permettant d'abattre ces niveaux de PFAS. Les propositions de travaux sont extrêmement onéreuses.

Le SICTOM Nord Allier a transmis le résultat de cette étude à la DREAL, et des réflexions sont en cours. Pour 2026, aucuns travaux ne sont budgétés.

La production de biogaz sur l'ISDND, valorisé par la Société Gaséo Environnement, continue à décroître.

Les locaux du syndicat étant chauffés par ce biogaz, une étude a été menée en 2024 afin d'étudier les différentes possibilités techniques et déterminer la plus adaptée aux besoins du syndicat. Le bureau d'études LARBRE INGENIERIE a élaboré plusieurs scénarii, en variant les modes de chauffage (bois plaquette, gaz, géothermie) et les bâtiments raccordés.

La solution la plus optimale est une **chaufferie bois** fonctionnant aux plaquettes alimentant les ateliers, le bâtiment Communication, l'administration et le centre de tri.

Les marchés de travaux ont été attribués en début d'année 2026, pour un montant de 483 000 €. Les travaux devraient débuter en avril 2026.

Il est précisé que ce projet bénéficiera d'un soutien financier de l'ADEME, via le fonds Chaleur géré par le SDE 03, à hauteur de **64 000 €**.

PCDV (Plateforme de Compostage de Déchets Verts)

La société SUEZ Organique exploite la plateforme de compostage de Chézy jusqu'au 31 décembre 2026. Une consultation sera donc relancée dans le courant de l'année 2026 pour choisir un nouvel exploitant.

En 2025, la cuve de carburant GNR a été équipée d'un auvent avec casquette et bac de rétention, afin de respecter les préconisations faites par la DREAL lors de son dernier contrôle.

En 2026, aucuns travaux d'investissement ne sont prévus.

En 2025, **9 125 tonnes** de déchets verts sont entrées sur la plateforme. (2024 : 10 114 t, 2023 : 8 168 t, 2022 : 9 191 t, 2021 : 9 929 t)

Au printemps puis à l'automne 2025, plus de 93 tonnes de compost ont été mises à disposition des usagers, gratuitement, dans les déchèteries de Chézy, Bourbon-l'Archambault, Dompierre-sur-Besbre, Lurcy-Lévis et Neuilly-le-Réal.

➤ UVEOM

L'UVE de Bayet, propriété du SICTOM Sud Allier, est actuellement exploitée par voie de délégation de service public, et ce jusqu'au 31 décembre 2027. Compte tenu de l'échéance prochaine de ce contrat, une réflexion a été engagée portant sur le devenir de cette unité.

Les collectivités suivantes se sont réunies dans un groupement d'autorités concédantes (GAC) afin de porter le projet de modernisation et d'exploitation de l'UVE de Bayet.

- Le SICTOM Sud Allier
- Le SICTOM Nord Allier
- Le SICTOM de Cérilly
- Le SICTOM Région Montluçonnaise
- La Communauté d'agglomération Vichy Communauté
- Le SMEVOM du Charolais-Brionnais et Autunois

M. le Président dit que les sites d'enfouissement sont hyper taxés et réduits en volume d'accueil. Sur l'Allier, deux sites sont dénombrés : celui de GAIA à Cusset exploité par Vichy Communauté et celui de Maillet exploité par la société COVED. Ces sites n'accueillent pas tous les déchets. Le moyen de traitement préconisé est l'incinération dont la TGAP est moins élevée.

En 2024, un groupement de commande a été constitué afin de désigner un assistant à maîtrise d'ouvrage pour renouveler le contrat de délégation de service public d'exploitation de l'UVE. Le marché a été attribué au groupement SAGE ENGINEERING / PARME AVOCAT / PARTENAIRES FINANCES LOCALES.

La mission de l'AMO se divise en 2 étapes :

Phase n°1 : 10/2024 à 03/2026 : Réalisation de la procédure de consultation de DSP

04/2026 à 12/2027 : Études et obtention des autorisations administratives portées par le futur délégataire

Phase n°2 : 01/2028 à 12/2030 : Suivi des travaux et contrôle de l'exécution de la 1ère année de la nouvelle DSP

Les travaux suivants initialement estimés à 137.5 M€ seront finalement plus importants, le coût global oscille entre 171 et 216 M€, selon les candidats :

- Construction de la nouvelle ligne et son système de traitement des fumées
- Revamping des lignes 1 et 2
- Installation d'un pont bascule de sortie pour renforcer le pesage du site
- Aménagement de la plateforme mâchefers
- Construction d'une nouvelle fosse de réception
- Construction d'une plateforme de préparation des encombrants
- Revamping de l'installation de traitement des DASRI
- Installation d'un Groupe Turbo-Alternateur (GTA) permettant la valorisation électrique de la chaleur produite par l'UVE

Les collectivités du GAC (Groupement d'Autorités Concédantes) envisagent d'apporter un financement direct partiel (110 M€ sur 137,5 M€ estimé) pour limiter le montant des frais financiers du délégataire. La répartition du coût d'investissement déduction faite des subventions sera la suivante :

Collectivités	OM + encombrants + refus de tri (données 2023)	%	Montant emprunt
SICTOM Sud-Allier	28 045	24,83%	27 315 970 €
SICTOM Nord Allier	21 102	18,69%	20 553 610 €
SICTOM de Cérilly	2 121	1,88%	2 065 470 €
SICTOM Région Montluçonnaise	25 746	22,80%	25 077 030 €
Vichy Communauté	14 010	12,41%	13 645 610 €
SMEVOM du Charolais-Brionnais et Autunois	21 912	19,40%	21 342 310 €
TOTAL	112 936	100,00%	110 000 000 €

Le choix du futur délégataire interviendra fin février. L'année 2026 sera consacrée aux diverses études, les travaux ne commençant qu'en 2028.

Le SICTOM Nord Allier lancera une consultation bancaire. Les premiers appels de fonds pour financer la part des études interviendront dès 2026.

➤ Méthaniseur

Depuis juin 2023, le SICTOM Nord Allier met à disposition une parcelle foncière à l'entreprise CVE pour la réalisation d'un projet de méthanisation.

Cette installation aura 3 rôles majeurs pour le territoire :

- Collecte et déconditionnement des déchets organiques (10 000 tonnes de biodéchets pourront être déconditionnés sur site)
- Production et injection dans le réseau GRDF de biométhane (la consommation d'environ 2 500 foyers)
- Mise à disposition d'un engrais organique pour la filière agricole (21 000 tonnes d'éléments fertilisant à disposition)

L'unité de méthanisation offrira également un exutoire pouvant valoriser les biodéchets. En outre, il y a une cohérence dans l'implantation de cet outil sur le site du SICTOM Nord Allier, avec la proximité de la plateforme de compostage de déchets verts, le centre de tri départemental et le quai de transfert pour transports des refus à l'Usine de Valorisation Énergétique de BAYET.

La pose de la première pierre a eu lieu le 11 septembre 2025. Les travaux ont débuté courant septembre 2025. La mise en service industrielle est prévue début 2027, avec des premières injections de gaz au 1^{er} trimestre 2027.

M. PINET ajoute que sur son territoire, le SICTOM Nord Allier a multiplié un certain nombre d'outils, ce qui fait qu'on pourrait qualifier le site d'Ecopôle, car ces équipements répondent aux besoins de traitement et de gestion de déchets du territoire.

M. le Président dit que l'activité du syndicat bouge sans arrêt, avec des avancées législatives permanentes affectant les finances. L'activité quotidienne du SICTOM Nord Allier a fait face à un certain nombre de freins. Il rappelle que le syndicat n'a pas stoppé son activité et dit trouver injuste qu'il s'expose à des critiques.

Il ajoute être fier du personnel du SICTOM Nord Allier individuellement et dans son ensemble. Ce secteur œuvre dans l'intérêt général.

Mme FOUCAULT évoquant les volumes d'OM, d'encombrants et refus de tri apportés par Vichy Communauté, demande si cette collectivité est meilleure que les SICTOM Nord Allier et Sud Allier.

M. PINET répond que ce chiffre correspond à la densité et non au volume.

Il ajoute que le SICTOM Nord Allier a une réelle marge de progression en termes de collecte d'emballages valorisables, ce qui pourrait réduire le tonnage de nos ordures ménagères et également les coûts de traitement des OM.

M. SPEISSER demande si les points d'apport volontaire resteront dans les communes dès lors que les usagers seront équipés d'un bac jaune.

Le Président répond que chaque commune sera dotée au minimum d'un point TRI complet, le nombre pouvant évoluer en fonction de la densité de population de la commune.

Analyse financière - rétrospective 2019-2025

Mme HUMBRECHT du Cabinet CALIA Conseil, présente en visioconférence la rétrospective et la prospective financière du SICTOM Nord Allier.

Cette année, la présentation du diagnostic sera réalisée sur 6 ans et non 5 ans, car l'année 2020 étant une année particulière, ce n'était pas le plus pertinent pour estimer des évolutions annuelles moyennes.

La présente analyse financière a été réalisée à partir des comptes administratifs de 2019 à 2025 du SICTOM Nord Allier pour ses trois budgets :

- Budget principal
- Budget annexe Collecte sélective
- Budget annexe CSDU (suivi post-exploitation)

Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles consolidées de fonctionnement atteignent 15,16 M€ en 2025. Elles baissent de 1,2 % (- 0,18 M€) par rapport à 2024 en raison de la diminution des produits exceptionnels.

L'évolution des recettes de gestion est dynamique : + 4,2 %.

Les contributions des usagers et des contribuables sont en hausse (+ 3,2 %, soit + 0,38 M€) :

- Contributions des adhérents : + 3 % (+ 0,33 M€), augmentation souhaitée par le Conseil syndical en 2025 dans le cadre du financement des subventions d'équipement pour l'UVE,
- Redevance spéciale : + 4,9 % (+ 0,05 M€), conséquence de la hausse des tarifs pour la RS OMR pour rapprocher le tarif appliqué du coût réel du service.

Les recettes de revente des matériaux sont en baisse de 26,6 % (- 0,08 M€), alors que les soutiens progressent de (+ 0,27 M€), en raison d'une régularisation de soutiens qui étaient à percevoir sur des années antérieures à 2025.

En 2025, les recettes exceptionnelles baissent de 0,79 M€. En 2024, le SICTOM Nord Allier avait perçu un remboursement exceptionnel de l'URSSAF et de TVA pour 0,7 M€ suite à la mission d'optimisation fiscale du cabinet CTR.

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 13,72 M€ en 2025, soit + 0,1 % par rapport à 2024. L'évolution des dépenses de gestion est plus contenue et maîtrisée. Elles baissent de 1,3 %.

- Charges à caractère général : évolution maîtrisée en 2025 à - 1,9 %, soit - 0,13 M€, notamment en raison de charges de traitement à l'UVE en baisse de 3,4 % (diminution des tonnages de 4,1 %)
- Charges de personnel : - 0,4 % (- 0,02 M€), notamment en raison d'une gestion plus optimisée du recours à l'intérim et à la vacance temporaire de quelques postes entre deux contrats.
- Charges financières : baisse de 27,9 % (- 0,06 M€).
- Charges exceptionnelles : + 0,23 M€ en raison de la constitution d'une provision pour les futurs travaux de l'UVE de Bayet (1 M€ en 2025 contre 0,5 M€ en 2024).

Evolution de l'autofinancement

En 2025, les recettes de gestion, + 4,2 %, progressent plus vite que les dépenses de gestion qui baissent de 1,3 %.

En conséquence, l'excédent brut de fonctionnement augmente de 46,7 %. Il s'élève à 2,42 M€ contre 1,65 M€ en 2024.

Le résultat financier s'améliore en 2025 (+ 0,06 M€).

Compte tenu de la provision passée pour la subvention UVE en 2025, le résultat exceptionnel est fortement négatif, ce qui impacte la CAF qui baisse de 11,4 % entre 2024 et 2025.

En conséquence :

- La CAF (ou épargne brute) atteint 1,44 M€ en 2025 contre 1,63 M€ en 2024.
- Le taux de CAF atteint 10%. Son niveau est satisfaisant.

Evolution des investissements et de leur financement

Le SICTOM a investi 16,17 M€ entre 2019 et 2025, dont :

- Matériel de transport : 4,27 M€
- Déchèteries (construction, mise aux normes) : 3,85 M€,
- Quai de transfert : 2,6 M€,
- Vestiaires de collecte : 1,3 M€,
- Site du CSDU : 1,21 M€,
- Aménagement du site de Chézy : 0,93 M€,
- Plateforme de déchets verts : 0,38 M€.

Les ressources propres et définitives du SICTOM (CAF nette et recettes définitives d'investissement) représentent 8,81 M€ et couvrent 54% de l'effort d'équipement sur la période.

Le solde, soit 7,36 M€, est financé par les emprunts souscrits sur la période pour un montant de 8,06 M€.

- Le fonds de roulement du SICTOM a donc progressé sur la période de +0,69 M€.

Evolution de l'endettement et de son coût

L'encours de dette fin 2025 s'établit à 6,95 M€. Il est en baisse de 1,00 M€ par rapport à 2024.

- ⇒ Aucun emprunt n'a été mobilisé en 2025

La capacité de désendettement du SICTOM est dynamique et proportionnée aux capacités de remboursement du SNA.

Synthèse

La situation financière du SNA fin 2024 est satisfaisante :

- ⇒ L'excédent brut de fonctionnement est en hausse pour la 4^{ème} année consécutive et atteint 2,42 M€,
- ⇒ La CAF et l'autofinancement net baissent, mais uniquement en raison de la hausse des charges exceptionnelles (provision pour la subvention d'équipement pour l'UVE),
- ⇒ Le taux de CAF s'élève à 10% des recettes de fonctionnement, soit un niveau similaire à 2023 et 2024,
- ⇒ L'effort d'investissement est en hausse de 1,10 M€,
- ⇒ En 2025, le SNA a financé une partie de son effort d'équipement par son fonds de roulement,
- ⇒ L'encours de dette diminue pour s'établir à 6,95 M€. L'endettement est proportionné aux marges de manœuvre du SNA : la capacité de désendettement est dynamique.

Hypothèses retenues pour la prospective financière

Le SICTOM Nord Allier mène plusieurs réflexions stratégiques sur l'évolution du service rendu aux usagers et sur le traitement des déchets pour les 25 prochaines années.

Plusieurs projets sont en cours :

- Nouveau schéma de pré-collecte et de collecte des déchets ménagers et assimilés
 - Les investissements de pré-collecte et de collecte sont estimés (enveloppe dans le PPI)
 - La mise en œuvre du nouveau schéma devrait permettre au SICTOM Nord Allier d'optimiser ses coûts de collecte
 - Les tonnages de collecte sélective et d'OMR ont été projetés en tenant compte du futur schéma
- Evolution de l'UVE de Bayet
 - Prise en compte dans la prospective des subventions d'équipement à verser par le SICTOM Nord Allier au futur concessionnaire (20,55 M€)
 - Prise en compte de l'impact des coûts de traitement de la nouvelle DSP à partir de 2027

Evolution du PPI : un programme de 37,05 M€ (avant actualisation) entre 2025 et 2031

Le SNA prévoit de réaliser d'ici 2027 les investissements de mise aux normes et de rénovation des déchèteries tout en versant sa participation aux travaux de l'UVE de Bayet.

Des crédits d'investissement dans le PPI ont été prévus pour financer le déploiement du futur schéma de collecte.

en euros - non actualisé	2026 (y compris reports)	2027	2028	2029	2030	2031	TOTAL 2026-2031
CSDU	1 200	106 500	48 000	36 000	36 000	36 000	263 700
Quai de transfert	5 000	13 500	6 000	6 000	6 000	6 000	42 500
Déchèteries	1 720 670	429 250	5 000	5 000	5 000	5 000	2 169 920
Site de Chézy	58 600	72 000	50 000	50 000	50 000	50 000	330 600
Achats de matériel pour le nouveau schéma de collecte (colonnes semi-enterrées, colonnes enterrées, bacs)	1 432 500	1 298 000	898 000	1 188 000	788 000	848 000	6 452 500
Véhicules de collecte	1 082 600	1 110 000	760 000	760 000	760 000	760 000	5 232 600
Matériel de prévention	106 100	25 000	25 000	10 000	10 000	10 000	186 100
Matériel informatique	134 370	41 500	18 000	16 500	16 500	16 500	243 370
Réseau de chaleur	482 830	0	0	0	0	0	482 830
Plateforme de compostage	94 000	83 000	83 000	83 000	83 000	83 000	509 000
UVE de Bayet (études puis subvention d'équipement)	2 707 000	6 824 000	11 057 610	0	0	0	20 588 610
Autres investissements	385 600	19 000	34 000	46 000	31 000	31 000	546 600
TOTAL	8 210 470	10 021 750	12 984 610	2 200 500	1 785 500	1 845 500	37 048 330

Evolution des tonnages :

En tonnes	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Evolution 2031 / 2025
Omr	16 492	16 195	15 903	15 617	15 336	15 060	14 789	-10,3%
DV en PâP	2 083	2 060	2 037	2 015	1 993	1 971	0	-100,0%
Verre	2 807	2 841	2 977	3 117	3 217	3 506	3 534	25,9%
Emballages pav	4 543	4 657	4 999	5 471	5 809	5 885	5 961	31,2%
Cartons déchèteries	502	496	491	485	480	475	469	-6,4%
DV déchèteries + municipaux + professionnels	7 042	6 965	6 888	6 812	6 737	6 663	8 871	26,0%
Encombrants incinérables	1 220	1 206	1 193	1 180	1 167	3 640	3 600	195,2%
Encomb. Non incinérables	2 627	2 598	2 570	2 542	2 514			-100,0%
Autres flux déchèteries	7 216	7 137	7 058	6 980	6 904	6 828	6 753	-6,4%
TOTAL	44 532	44 155	44 117	44 220	44 157	44 027	43 977	-1,2%

Financement de la PPI :

Prise en compte des subventions LEKO : 65 k€ en 2026, 325 k€ en 2027 et 357,5 k€ en 2028

FCTVA à 14,85%

Emprunts :

Sur 8 ans : taux d'intérêt à 3,0 %,

Sur 15 ans : taux d'intérêt à 3,5 %,

Sur 25 ans (UVE) : taux d'intérêt à 4,35 %.

Dépenses de fonctionnement (2026-2031)

- Charges de personnel : + 1,8% par an et impacts de la hausse des cotisations CNRACL et des départs à la retraite sur la période,
- Gravats : 55 €/tonne à compter de septembre 2026,
- Traitement des déchets verts : en 2027, renouvellement du marché
- Tri avec la SPL ALLIERTRI : en 2028, renouvellement du marché
- Pour l'UVE (Loi de finances pour 2026) :

en euros	2 026	2 026	2 027	2 028	2 029	2 030
Tarif exploitation + redevance financière (cession Dailly) en euros TTC	147	150	173	176	62	71
TGAP en € TTC	17	18	19	20	21	21
TOTAL / Tonne	164	168	192	196	83	93

- Actualisation des autres dépenses de gestion : + 1,8% par an, sauf le carburant (+ 2,5% par an).

Recettes de fonctionnement (2026-2031)

- Revente de matériaux : + 0,5 % par an,
- Soutiens éco organismes (tous flux confondus) :
 - + 0,5 % par an,
 - Prise en compte de la REP PMCB à partir de 2027 : 50 k€ / an,

Mme HUMBRECHT indique les enjeux et les objectifs suivants sur la période :

- Diminuer les tonnages d'OMR pour limiter les coûts de traitement,
- Déployer le nouveau schéma de collecte,
- Financer le programme d'équipement tout en maîtrisant le recours à l'emprunt et en limitant la hausse des contributions des membres,
- Maintenir un niveau d'autofinancement permettant de couvrir les annuités de la dette, notamment après la mobilisation des emprunts pour l'UVE et avoir un niveau d'endettement proportionné aux capacités de remboursement du SNA.

Modalités d'atteinte des objectifs :

- La hausse des contributions de 2026 s'élèvera à 2.5 %. Elle devra être poursuivie sur les années suivantes pour assurer le financement de l'UVE sans détériorer durablement les marges de manœuvre du SNA.

Evolution de la situation financière sur la période :

Si les tendances présentées dans les slides précédentes se confirment dans les prochaines années, et avec une hausse des contributions proposée ci-dessus, la situation financière du SNA est satisfaisante en 2031 :

- Taux de CAF : 19 % en 2030. Ce taux de CAF, plus élevé que par le passé, est nécessaire pour rembourser le capital de la dette et autofinancer la quasi-totalité des investissements réalisés à partir de 2030, l'endettement ayant fortement augmenté pour financer les subventions d'équipement pour l'UVE,
- Capacité de désendettement de 8 ans,
- Taux d'endettement élevé : 148 % des recettes réelles de fonctionnement, l'endettement quadruple entre 2025 et 2029.
- A noter que l'effort d'investissement est pris en compte à son minimum en 2030 et 2031, les projets n'étant pas connus à ce jour.

NOTA : les années 2028 et 2029 affichent des ratios dégradés dans la mesure où le SNA commence à rembourser les annuités de dette des emprunts UVE avant que le prix du traitement diminue à partir de 2030.

Ressources et dépenses du syndicat

Présentation par M. FAIVRE-DUBOZ, 4^{ème} Vice-Président en charge des finances et Mme GODIGNON, responsable du service Administration générale / Finances.

M. PINET remercie M. FAIVRE-DUBOZ et Nadia GODIGNON pour la présentation du DOB 2026, ainsi que tous les services qui ont contribué à sa réalisation.

Après en avoir débattu, le Conseil syndical, à l'unanimité :

- ⇒ donne acte au Président de l'organisation du débat sur les orientations générales du budget de l'exercice 2026.

3/ INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU CONSEIL SYNDICAL AU PRESIDENT

➤ Marchés publics

Procédure	Objet	Date de Notification	Titulaire	Montant du Marché € HT
Marchés de FOURNITURES				
2025PA09	Fourniture, installation et maintenance d'un système de pesée pour ponts bascule	En cours	COLLECTI-SOFT 78230 LE PECQ	82 072,87 €
2025MAPA04	Fourniture et livraison d'équipement de protections individuelles (EPI) : <u>Lot n°1</u> : Protection du corps - Maxi : 4 000 €/an <u>Lot n°2</u> : Protection de la main - Maxi : 6 000 €/an <u>Lot n°3</u> : Protection des pieds - Maxi : 10 000 €/an Accord cadre à bons de commande de 3 ans	22/12/2025	<u>Lots n°1 et 3</u> : MEDIC CENTRE INDUSTRIE 63100 CLERMONT-FD <u>Lot n°2</u> : QUINCAILLERIE SETIN 27340 MARTOT	<u>Lot n°1</u> : Maxi : 4 000 €/an <u>Lot n°2</u> : Maxi : 6 000 €/an <u>Lot n°3</u> : Maxi : 10 000 €/an 60 000 € pour 3 ans
2025MAPA05	Fourniture et livraison de sacs jaunes translucides pour la collecte des emballages ménagers recyclables, pour l'année 2026 Accord cadre à bons de commande avec un maxi de 70 000 €/an	16/12/2025	SEP A. BARBIER SAS 43600 SAINTE SIGOLENE	MAXI : 70 000 €
Marchés de SERVICES				
2025PA06	Curage, nettoyage, pompage et traitement des déchets sur les 9 réseaux d'eaux usées et des eaux de voiries du SICTOM Nord Allier Accord cadre à bons de commande de 3 ans avec un maxi de 200 000 €	16/12/2025	SARP CENTRE EST SAS 69142 RILLIEUX LA PAPE	MAXI : 200 000 € sur 3 ans
2025PA08	Prélèvements et analyses des rejets de l'installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) du SICTOM NORD ALLIER à Chézy Accord cadre à bons de commande de 4 ans avec un maxi de 160 000 €	22/12/2025	EUROFINS CŒUR DE France 03107 MOULINS	MAXI : 160 000 € sur 4 ans

Le Conseil syndical a pris acte.

4/ INFORMATIONS DIVERSES APPORTEES PAR LE PRESIDENT AU CONSEIL SYNDICAL

▪ Dates des prochaines réunions

- Commission Finances + Bureau syndical (BP) 16 février 2026
- Conseil syndical (BP) 3 mars 2026

5/ QUESTIONS DIVERSES

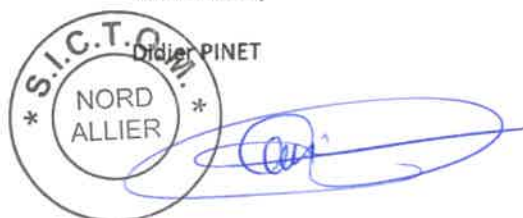
Aucune question diverse n'a été formulée par écrit au SICTOM Nord Allier.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.
Un vin d'honneur est servi à l'issue de la séance.

Fait à Chézy, le 5 février 2026

Le Président,



Le secrétaire de séance,

Guillaume MARGELIDON